

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er décembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé pour l'exécution des travaux d'aménagement de la place de la Bascule à Décines Charpieu, cinq marchés ont été passés, dont le marché n° 98-0652 A relatif au lot n° 3 : revêtement de sols, souscrit par l'entreprise Durand, et le marché n° 98-0653 B relatif au lot n° 4 : plantations, souscrit par la société Parcs et Sports.

L'aménagement de la place de la Bascule est lié à la construction d'un programme de logements et de commerces ainsi qu'à l'élargissement d'un carrefour de deux voies départementales.

Lorsque la Communauté urbaine a pris possession des lieux, leur état a conduit le maître d'oeuvre à modifier le projet d'espaces publics, notamment pour les raisons suivantes :

- la surface à aménager est supérieure d'environ 600 mètres carrés à la surface prise en compte dans les estimations ; ce surplus provient d'une largeur supplémentaire de 1 mètre à 1,80 mètre sur 190 mètres de long, qui faisait partie dans le projet initial du domaine public départemental ;

- la prise en compte du positionnement différent (par rapport aux projets initiaux) des réseaux souterrains réalisés par des maîtres d'ouvrage privés ou publics. Ces réseaux se trouvant sous l'emprise des fosses de plantation des arbres, le nouveau projet comprend la réalisation de fosses continues étroites qui permettront d'assurer une bonne assise aux réseaux traversants.

Ces modifications portent sur le contenu des travaux des lots n° 3 : revêtement de sols et n° 4 : plantations.

Les marchés qui y sont relatifs doivent faire l'objet d'avenants d'augmentation.

La commission permanente d'appel d'offres a émis un avis favorable quant à leur passation lors de sa séance du 27 octobre 1998 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu lesdits avenants ;

Vu les marchés n° 98-0652 A relatif au lot n° 3 souscrit par l'entreprise Durand et n° 98-0653 B relatif au lot n° 4 souscrit par la société Parcs et Sports ;

Vu l'avis favorable de la commission permanente d'appel d'offres en date du 27 octobre 1998 ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - l'avenant n° 1 au marché n° 98-0652 A, relatif aux travaux de revêtement de sols (lot n° 3), souscrit par la société Durand pour un montant de 306 123,32 F TTC, portant ainsi le marché à la somme de 2 733 114,63 F TTC (augmentation : 12,61 %),

b) - l'avenant n° 1 au marché n° 98-0653 B, relatif aux travaux de plantations (lot n° 4), souscrit par la société Parcs et Sports pour un montant de 98 116,54 F TTC, portant ainsi le marché à la somme de 534 274,28 F TTC (augmentation 22,49 %).

2° - La dépense à engager pour ces travaux, soit la somme totale de 404 239,86 F TTC, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1998 et 1999 - compte 231 510 - fonction 653 - opération 0073.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,